

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury JURY-SR de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialités Arts de la cuisine, Métiers de la piscine, Arts du service et commercialisation en restauration, Coiffure, Esthétique cosmétique parfumerie est constitué comme suit pour la session 2022-06 :

Président

M. JEREMIE RANQUE
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
SC.BIO. ET SC. SOCIALES APPLIQUEES

Vice-présidente

Mme SEVERINE ADAM
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Membre de l'enseignement

M. FRANCOIS CARREYRE

CFA ICM CFA INSTITUT CH DES METIERS BORDEAUX
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUÉS

M. MICHEL MOLINIER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

LP LA MORLETTE CENON CEDEX
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Membre professionnel

M. STEPHANE CHAMPY

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

M. PHILIPPE JOANLANNE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 08 novembre 2022

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

